



Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

Cette méthode associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins.

Ce dispositif permet d'apporter une réponse harmonisée, complète et adaptée à chaque situation (accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations).

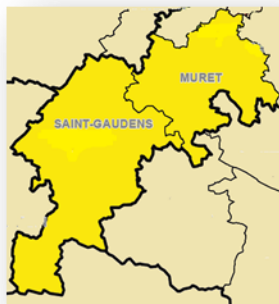
La MAIA s'articule autour de trois axes :

- la gouvernance du dispositif par les tables de concertation tactique et stratégique;
- la gestion de cas qui propose une coordination renforcée, à destination des personnes âgées en situation complexe (ne peut être sollicitée que par des professionnels).
- le guichet intégré pour harmoniser les pratiques d'information et d'orientation des personnes âgées sur un territoire (« les groupes de travail locaux »).

Le dispositif comprend une équipe pluridisciplinaire :

- le pilote impulse la démarche et assure l'articulation entre tous les acteurs du territoire
- les gestionnaires de cas : professionnels issus du sanitaire, du social et du médico-social. Ils sont titulaires d'un diplôme interuniversitaire de gestionnaire de cas et sont les interlocuteurs privilégiés de la personne âgée, de son entourage et des professionnels.

La MAIA 31 SUD, portée par le Centre Hospitalier de Muret, intervient sur le bassin de santé de Muret et le bassin de santé de Saint Gaudens



Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

QU'EST-CE QUE LA GESTION DE CAS MAIA ?

Un accompagnement au long cours, intensif et individualisé, des personnes en situation complexe à domicile, dans le respect de leurs choix de vie.

- Réalisation d'une évaluation multidimensionnelle de la situation de la personne.
- Réalisation de plans de services individualisés, régulièrement réévalués, identifiant les besoins de la personne, les réponses à ces derniers et les écarts.
- Un travail en articulation avec les professionnels, pour coordonner et fluidifier le parcours de la personne : le gestionnaire de cas, un trait d'union entre la personne et son entourage et les professionnels.
- Participation au repérage des problématiques systèmes et des besoins du territoire.

QUI PEUT BENEFCIER DE LA GESTION DE CAS ?

En l'absence de situation médicale aiguë ou de crise, la gestion de cas s'adresse à une personne de 60 ans et plus qui souhaite rester à domicile et dont la situation cumule les trois critères suivants :

- 1 - Situation instable qui compromet le projet de maintien à domicile en raison : d'un problème d'autonomie fonctionnelle et d'un problème relevant du champ médical (hors urgence) et d'un problème d'autonomie décisionnelle.
- 2 - Aides et soins insuffisants ou inadaptés (la simple demande de renfort d'aides ne suffit pas).
- 3 - Personne isolée ou dont l'entourage n'est pas en mesure de mettre en place et coordonner les aides et les soins.

COMMENT SOLLICITER LA GESTION DE CAS MAIA ?

Qui peut solliciter la gestion de cas MAIA ?

Tous les professionnels intervenant auprès des personnes âgées, ou des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés, et se trouvant en situation complexe

Quelle est la procédure ?

Le professionnel envoie une fiche d'orientation complétée à la MAIA. Un gestionnaire de cas prendra contact avec lui pour en échanger. La situation est ensuite soumise à la décision de la commission départementale hebdomadaire.

Vous pouvez obtenir cette fiche sur <https://www.personnes-agees-haute-garonne.fr> ou la demander au pilote de la MAIA : 05 67 52 81 41 / 06 26 17 39 22